

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 12 h, le 19 avril 2018.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2018-24

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - ✓ Ajouter les points suivants à divers :
 - Création d'un poste de directeur(trice) à l'environnement
 - Déclaration d'intérêt pécuniaire

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2018

Résolution n° C-2018-25

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2018

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2018

Résolution n° C-2018-26

Sur proposition de M. Gilles Lehouillier, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2018.

Adoptée

Rapport financier 2017

Résolution n° C-2018-27

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du **Rapport financier 2017 – Exercice terminé le 31 décembre** (états financiers) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), incluant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme Bédard Guilbault inc.
- De transmettre ce rapport financier au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux municipalités de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018

Responsable : Trésorerie

Adoptée

États comparatifs financiers - Dépôt

Dépôt des états financiers :

- Un premier comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier 2017 à ceux de l'exercice en cours;
- Un second comparant les revenus et les dépenses anticipés à ceux du budget pour l'exercice financier annuel courant.

Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire - Deuxième demande de prolongation de délai au MAMOT

Résolution n° C-2018-28

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a entamé, en décembre 2015, ses travaux pour la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et que le délai prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour adopter un premier projet était le 15 décembre 2017;

Considérant que la CMQ a déjà demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une prolongation de délai jusqu'au 17 juin 2018, puisqu'elle souhaitait tenir compte des résultats des différentes études en cours et de statistiques plus récentes;

Considérant que les différentes études ne sont pas terminées, que les résultats de l'Enquête Origine-Destination sortiront en 2019, que la CMQ doit déterminer les risques d'inondation et faire la mise à jour de la cartographie des zones inondables afin de l'intégrer dans la révision du PMAD;

Considérant que ces informations complémentaires s'avèrent importantes pour une meilleure planification en matière d'aménagement de son territoire et que, en vertu de l'article 239 de la LAU, le ministre peut accorder un délai à la suite d'une demande d'un organisme compétent;

En conséquence, sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu de demander au MAMOT de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, le délai pour l'adoption du premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé par le conseil de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 02-P-2018 la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2018-29

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le projet de règlement n° 02-P-2018 modifiant le projet de règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la modification du périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac de manière à l'ajuster aux nouvelles limites municipales, s'avère conforme aux stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 184.3 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2018-30

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 184.3 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant une dérogation pour l'agrandissement du stationnement sur l'immeuble de la MRC de La Côte-de-Beaupré situé au 3, rue de la Seigneurie, sur le lot 4 585 117 à Château-Richer.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relativement à la demande d'exclusion de la zone agricole n° 418882 par la MRC de L'Île-d'Orléans conjointement avec la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2018-31

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande n° 418882 présentée conjointement par la MRC de L'Île-d'Orléans et la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans concernant l'exclusion et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une partie du lot 190 du cadastre de la municipalité totalisant 21,7 hectares pour l'aménagement d'un camping rustique, puisque celle-ci n'implique aucun impact particulier sur le territoire agricole et qu'elle respecte les dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De transmettre à la CPTAQ, à la MRC de L'Île-d'Orléans et à la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, une copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'appuyer l'avis de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Table de concertation pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) - Désignation d'un membre

Résolution n° C-2018-32

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Suzanne Verreault, conseillère municipale à la Ville de Québec, pour siéger à titre de représentante municipale à la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ), en remplacement de M. Steeve Verret.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Environnement

Adoptée

Mémoire au MDDELCC sur les projets de règlements d'application de la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

Résolution n° C-2018-33

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur les projets de règlements d'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement.
- D'autoriser la direction générale de la CMQ à :
 - rendre public le Mémoire de la CMQ sur les projets de règlements d'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement;
 - transmettre ce mémoire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Responsable : Environnement

Adoptée

Octroi d'un contrat pour la production d'images numériques aéroportées en couleur et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2018-34

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat à la firme Groupe Info Consult inc. pour la production d'images numériques aéroportées en couleur et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant de 99 031,42 \$, incluant les taxes applicables, en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 15 mars 2018, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-17
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée

Création d'un poste de directeur(trice) à l'environnement

Résolution n° C-2018-35

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la modification au plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec afin de créer un poste de directeur(trice) à l'environnement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 avril 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Résolution n° C-2018-36

Sur proposition de M. Clément Genest, appuyée par M. Gilles Lehouillier, il est unanimement résolu :

- Que tous les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec déposent une déclaration d'intérêts pécuniaires et que celle-ci inclue les intérêts pour l'ensemble du territoire de la CMQ.

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Gestion des matières résiduelles – Relance de la campagne sur les résidus dangereux : Dans le cadre de la relance de la campagne publicitaire portant sur les résidus dangereux, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à effectuer les dépenses requises à cette fin pour une somme maximale de 30 000 \$. - **Résolution n° E-2018-23**
- 2) Gestion des matières résiduelles -Ateliers d'économie circulaire : Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à retenir les services du Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale, pour un montant maximal de 14 032,70 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'un atelier de maillage dans le but d'encourager l'économie circulaire sur le territoire de la CMQ (Rive-Nord), selon la proposition de service datée du 7 mars 2018. - **Résolution n° E-2018-27**
- 3) Mobilité durable - Guide de bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements : Octroyer à Mobili-T un mandat pour la réalisation d'un guide de bonnes pratiques en matière de mobilité durable destiné aux générateurs de déplacements localisés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant maximum de 25 000 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service du 13 février 2018. - **Résolution n° E-2018-31**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 mars 2018

PROCÈS-VERBAL

-7-

- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 janvier 2018
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 février 2018
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 février 2018
- F) Commandite - Bilan de l'événement la *Loppet du Mont-Sainte-Anne*
- G) Publications de la CMQ
 - o 2018-02-28 – Bulletin de liaison

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2018-37

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 12 h 15.

Adoptée

Les résolutions C-2018-24 à C-2018-37 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE